

Le petit Cosnacquois



Janvier 2022



Mairie de
CosnacMeilleurs
Voeux

2022

> CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2021

L'ensemble des comptes rendus des conseils municipaux est consultable sur le site internet de la mairie : www.cosnac.fr et les délibérations sont consultables en mairie.

> ADMINISTRATION GÉNÉRALE

• La commune de Cosnac régularise au fur et à mesure des dossiers de ventes de parcelles l'emprise des parcelles affectées au domaine public.

Acquisition de la parcelle AX68 – Chemin des Jarriges – régularisation et classement.

La régularisation correspond à l'assiette du Chemin des Jarriges pour une superficie de 11 ca. La mutation sera faite par acte administratif pour 1 € symbolique.

> Adoptée à l'unanimité

• Acquisition de la parcelle AW 186 – Avenue d'Ayras – régularisation et classement.

La régularisation correspond à l'assiette de l'avenue d'Ayras pour une superficie de 64 ca. La mutation sera faite par acte administratif pour 1 € symbolique.

> Adoptée à l'unanimité

• Acquisition de la parcelle BB 58 – Le Vergnassou – régularisation et classement.

La régularisation correspond à l'assiette Du chemin du Vergnassou pour une superficie de 20 ca. La mutation sera faite par acte administratif pour 1 € symbolique

> Adoptée à l'unanimité

• Acquisition de la parcelle BN 131 – Puy Bernat – régularisation et classement.

La régularisation correspond à l'assiette de l'avenue Molière pour une superficie de 175m². Les acheteurs sont prévenus et dans l'acte de vente de l'habitation, il devra être notifié que ladite parcelle devra faire l'objet d'une vente à la commune de Cosnac pour l'euro symbolique. La mutation se fera par acte notarié.

> Adoptée à l'unanimité

• Acquisition de parcelles - Impasse du Professeur Duplex - régularisation et classement.

L'impasse du Professeur Duplex est actuellement une voie privée. La commune souhaite intégrer au domaine public cette impasse déjà desservie par de nombreux services. Les mutations se feront par actes administratifs.

> Adoptée à l'unanimité

• Acquisition de parcelles – Lotissement des Pins - régularisation et classement.

Lors de la création du lotissement des Pins, des parcelles devaient être rétrocédées à la commune afin d'être intégrées au domaine public. Cette régularisation n'ayant jamais été faite, il convient de régulariser l'emprise des parcelles sur le domaine public. Les

mutations se feront par actes administratifs pour 1€ symbolique pour chacune des parcelles. Pour les actes qui le nécessitent il sera nécessaire de recourir à un notaire.

> Adoptée à l'unanimité

• Reprise des concessions funéraires en état d'abandon.

La procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon, engagée suite à une délibération du 5 novembre 2016, est en cours de finalisation. Il convient d'accepter la reprise des 24 concessions situées dans le cimetière 1 afin de les réattribuer après travaux et remise en état.

Vu la longueur d'une telle procédure, il est envisagé d'en établir une prochaine.

> Adoptée à l'unanimité

• Vérifications périodiques réglementaires des bâtiments – Constitution d'un groupement de commandes – Marché à bons de commandes 2022/2024.

La commune de Cosnac s'était engagée avec la CABB lors du précédent groupement de commandes pour le marché des vérifications périodiques sur les bâtiments ERP (Etablissement Recevant du Public) et les bâtiments régis par le code du Travail. Dans un intérêt économique la CABB se propose de monter

> CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2021 (SUITE)

un nouveau groupement de commandes pour renouveler ce marché. Il est donc proposé d'approuver la constitution de ce groupement et de désigner André LAFFAIRE, comme membre titulaire et Sandrine CORBLIN comme membre suppléant pour siéger au sein de la Commission d'appel d'offres du groupement.

> Adoptée à l'unanimité

• Création d'emplois aidés.

Pour la bonne organisation des services, il est souhaitable de créer 6 emplois en contrats aidés –parcours emploi compétences (PEC) à compter du 1^{er} octobre 2021 pour une durée hebdomadaire de 20 à 35 heures. Selon les besoins, ces agents pourront être recrutés sur les différents services communaux.

> Adoptée à l'unanimité

• Création d'emplois pour accroissement temporaire d'activités.

La commune peut être amenée à recruter des personnels contractuels pour assurer des tâches occasionnelles de courtes durées. Il est donc nécessaire de créer des emplois, à partir du 1^{er} octobre 2021, pour faire face, si

besoin, à un accroissement temporaire d'activité au sein des services communaux.

> Adoptée à l'unanimité

• Avis sur le plan de vente de Corrèze Habitat dans le cadre de la Convention d'Utilité Sociale.

Suite à la demande de Corrèze Habitat qui a enlevé la commune de Cosnac de son plan de vente, cette délibération a été retirée.

• Mise à jour des tableaux des effectifs.

Suite à des mouvements de personnels et des évolutions de carrières, et afin d'élargir le recrutement, il est nécessaire de créer, à compter du 1^{er} novembre 2021, 3 postes de technicien de grades différents à raison de 35 heures hebdomadaires. Le tableau des effectifs sera corrigé ultérieurement en fonction de l'agent recruté.

> Adoptée à l'unanimité

> FINANCES**• Participation scolaire aux frais de fonctionnement de l'école d'Allasac pour l'année 2020-2021.**

Le montant de la contribution due à la commune d'Allasac concernant les frais de scolarisation d'un enfant Cosnacais scolarisé en classe ULIS à l'école primaire pour l'année 2020-2021 s'élève à 402,72 €

> Adoptée à l'unanimité

• Participation scolaire aux frais de fonctionnement des écoles de Brive pour l'année 2019-2020.

Le montant de la contribution à verser à la ville de Brive pour la participation aux frais de scolarisation pour l'année 2019-2020 de 2 enfants en école maternelle s'élève à 2 219,51 € et à 2 035,75 pour 4 enfants en école élémentaire.

> Adoptée à l'unanimité

• Admission en non-valeur 2021.

L'état de créances n'ayant pu être recouvré par la Trésorerie de Malemort s'élève à 34,85 €. Il convient d'admettre en non valeur ces titres.

> Adoptée à l'unanimité

Colette COSTE

Adjointe à la communication

> CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2021**> ADMINISTRATION GÉNÉRALE****• Acquisition de la parcelle AW 125 – Rue du Professeur Dupleix – régularisation et classement.**

La régularisation correspond à l'assiette de la rue du Professeur Dupleix. L'acte de vente concerne la parcelle AW 125 d'une surface de 33 m² pour 1€ symbolique.

> Adoptée à l'unanimité

• Acquisition de la parcelle AW 187 – Avenue d'Ayras – régularisation et classement.

La régularisation correspond à l'assiette de l'avenue d'Ayras. L'acte de vente concerne la parcelle AW 187 d'une superficie de 88 ca. Les acheteurs sont prévenus et ont donné leur accord pour une session à titre gratuit.

> Adoptée à l'unanimité

• Acquisition de la parcelle AY 22 – Ayras – régularisation et classement.

La régularisation correspond à une intersection entre la route des Ormes et le chemin du Gall.

L'acte de vente concerne la parcelle AY 22 d'une superficie de 8 m² pour un montant de 8 €.

> Adoptée à l'unanimité

• Acquisition des parcelles AY 68 et AY 69 – Chemin des Jarriges – régularisation et classement.

La régularisation correspond à l'assiette du chemin des Jarriges. L'acte de vente concerne les parcelles AY 68 pour une surface de 135 m² et AY 69 pour une surface de 27 m² pour 1€ symbolique.

> Adoptée à l'unanimité

• Recensement de la population communale, recrutement des agents recenseurs, rémunération coordonnateur et agents recenseurs.

Le recensement de la population communale a été reprogrammé. Il convient de prévoir le recrutement de six agents recenseurs, de fixer leur rémunération ainsi que celle du coordonnateur communal.

> Adoptée à l'unanimité

• Renouvellement de la convention pour l'utilisation de la fourrière animale de la commune de Brive.

La commune de Cosnac ne dispose pas d'une fourrière communale et fait donc appel aux services de la fourrière de Brive. La convention signée avec la ville de Brive arrive à échéance le 31/12/2021. Pour pouvoir continuer à bénéficier des installations et des services de ladite fourrière, la participation financière est de 1,15€ par habitant pour 2022 et sera revalorisée au 1^{er} janvier de chaque année de 2,5%. Il convient donc de passer une nouvelle convention pour 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

> Adoptée à l'unanimité

• Passation du contrat d'assurance statutaire du personnel.

Le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant à échéance, il convient de procéder à son renouvellement.

> Adoptée à l'unanimité

> CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2021 (SUITE)**• Mise à jour du tableau des effectifs.**

Suite à des mouvements de personnels et des évolutions de carrières, il est nécessaire de créer à compter du 1^{er} janvier 2022, un poste d'agent de maîtrise principal, un poste d'agent de maîtrise et un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires.

Dès les recrutements, une mise à jour du tableau des postes créés mais non occupés sera effectuée.

> Adoptée à l'unanimité

• Recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité au service animation.

Afin de pouvoir continuer à respecter les protocoles et maintenir l'accueil des élèves au restaurant scolaire par classe, il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour une période allant du 1^{er} décembre 2021 au 7 juillet 2022 à raison de 10 heures hebdomadaires sur les périodes scolaires. Ce temps pourra être revalorisé en fonction des besoins pour la garderie et ce, sans excéder 26 heures hebdomadaires.

> Adoptée à l'unanimité

• Révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : présentation et débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

La commune a déjà présenté et débattu du PADD en décembre 2019. Depuis cette date une notion a évolué concernant le scénario d'évolution de la population qui est prise en compte sur la période 2021-2035, alors qu'initialement les calculs étaient faits sur la période 2021-2030. Cette modification touche à ce qu'on appelle l'économie générale du projet et le fait de modifier les paramètres du projet oblige à redébattre du PADD.

> Adoptée à l'unanimité

• Lancement du marché à bons de commande pour travaux de voirie communale.

Le marché pour travaux de voirie arrive à échéance courant 2022, il convient d'anticiper son renouvellement pour une période de 12 mois à compter de sa date de notification et reconductible 3 fois dans la limite de 4 ans. Il est proposé de conclure un accord cadre à bons de commande sans montant minimum annuel, mais avec un montant maximum annuel de 500 000 €.

> Adoptée à l'unanimité

> FINANCES**• Participation scolaire aux frais de fonctionnement des écoles de Malemort pour l'année 2020-2021.**

Le montant de la contribution due à la commune de Malemort au titre de participation aux frais de scolarisation des enfants de Cosnac à l'école élémentaire de Malemort pour l'année 2020-2021 s'élève à 1 830,76 €, pour 3 enfants.

> Adoptée à l'unanimité

• Décision modificative n°1 – Virement de crédit pour ajustement des crédits en investissement.

Afin d'affecter les dépenses sur les fiches opération correspondantes et pour un besoin de crédits supplémentaires en dépense d'investissement, il convient d'ajuster les crédits budgétaires.

> Adoptée à l'unanimité

• Reprise de provision sur créances irrécouvrables.

La commune de Cosnac avait constitué une provision pour risques d'impayés relatifs aux cantines, garderies scolaires et pour la garantie des emprunts de Territoire 19. Actuellement il n'y a plus de dettes antérieures à l'exercice 2021, il convient donc de procéder à la reprise de la provision réalisée qui s'élève à 9 306,90 €.

> Adoptée à l'unanimité

• Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement 2022 avant le vote du budget primitif.

Il est nécessaire de prévoir la possibilité pour l'exécutif communal d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dès l'ouverture de l'exercice comptable 2022. Cette autorisation est faite dans la limite maximale de 25% des crédits prévus au budget 2021, hors remboursement du capital de la dette, soit 128 854 €.

> Adoptée à l'unanimité

• Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 simplifiée au 1^{er} janvier 2022.

La nomenclature M57 simplifiée est destinée aux collectivités de moins de 3 500 habitants et doit être mise en application au plus tard en 2024. Les budgets de la commune étant sains, il est possible de prévoir la migration dès 2022. Cette nouvelle nomenclature donnera la possibilité au maire de prendre des déci-

sions modificatives dans la limite de 7,5% de chaque budget sans délibération municipale. Il est proposé de déléguer au maire la décision de mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement et 4% des dépenses réelles d'investissement. Cette nomenclature s'appliquera pour tous les budgets de la commune à partir du 1^{er} janvier 2022.

> Adoptée à l'unanimité

• Clôture de la régie de recettes d'aides administratives.

La commune dispose d'une régie de recettes pour les aides administratives qui ne concerne que les photocopies réalisées pour les administrés. Les montants perçus étant dérisoires et le processus de tenue de la régie et de dépôt des liquidités complexe, il est proposé de clôturer cette régie à compter du 1^{er} janvier 2022. Désormais, seules les photocopies de pièces d'identité pourront être faites en mairie.

> Adoptée à l'unanimité

• Demande de subvention FEADER – Renovation des équipements sportifs et de loisirs.

La commune possède un complexe sportif avec trois terrains de tennis. A ce jour, les terrains de tennis extérieurs ne sont plus praticables. Au vu du nombre de pratiquants, il conviendrait d'en refaire un intégralement. Le coût estimatif pour la réfection d'un court est de 32 421 €.

La commune envisage également de réaliser une aire de jeux pour enfants dans le parc ouvert à tous, accessible aux personnes à mobilité réduite et situé à proximité immédiate de la maison de retraite. Ce projet a pour objectifs d'apporter gaîté, dynamisme et des échanges multigénérationnels. Le montant estimatif de cet aménagement est évalué à 56 826 €.

Pour la réalisation de ces travaux, il convient de solliciter une subvention du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) par le biais du dispositif Liaison Entre Action de Développement de l'Économie Rurale (LEADER) Territoire Ouest Corrézien à hauteur de 80% du montant des travaux HT. Il est rappelé que les travaux ne pourront être entrepris qu'en cas d'accord de subvention.

> Adoptée à l'unanimité

Colette COSTE

Adjointe à la communication

> LA RÉVISION DU PLU DE LA COMMUNE

La révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) a franchi une nouvelle étape, les documents réglementaires (Orientations d'Aménagement et de Programmation et les règlements écrit et graphique) ont été présentés et modifiés lors de réunions de travail avec les Personnes Publiques Associées (PPA : services de l'État, Chambre d'agriculture, Chambre des Métiers, Région, Département...).

Un nouveau débat de PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) a été organisé en novembre dernier pour intégrer les remarques des partenaires.

Une réunion publique sera organisée au cours du mois de février pour présenter aux habitants le fruit de ces travaux, le PLU sera arrêté courant mars en conseil municipal.

Cette phase ne correspond pas à la fin de la procédure, le terme arrêté marque la fin des études et le début de la phase de consultation administrative.

L'enquête publique sera organisée une fois la période administrative du dossier terminée. L'approbation du PLU est envisagée au cours du dernier trimestre de l'année 2022.

> TRAVAUX DE VOIRIE ROUTE DU SAULE



Comme annoncé aux riverains par lettre, l'entreprise Colas a repris simultanément deux nouvelles tranches de travaux, celles de 2021 et 2022.

Elles vont s'étaler sur plusieurs mois que l'on peut décliner ainsi :

- En travaux d'hiver-printemps : réfection du réseau pluvial aux endroits détectés après sondage à refaire ou à améliorer, bordurage de la route et remise à niveau du sol et des trottoirs.

- En travaux de printemps-été : réfection en bitume de la bande de roulement, des trottoirs, du marquage au sol et des indicateurs en élévation.

Ces deux tranches vont représenter les $\frac{3}{4}$ de la route entre le rond-point du Saule et sur 600 m vers la Croix de Marlophe pour un coût de 350 000 € environ.

Il restera deux autres tranches pour clôturer le chantier : le raccordement vers Malemort, le raccordement vers la partie déjà réalisée en direction de la Croix de Marlophe, et les tronçons de rues débouchant sur la route principale.

La gestion technique et économique est réalisée par M. Cyrille LOUBRIAT directeur des services techniques.

André LAFFAIRE

Adjoint chargé des infrastructures voirie réseaux

> PASSAGE DE LA FIBRE DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Le territoire de la commune de Cosnac sera bientôt fibré en totalité. Les maisons seront alors éligibles à la fibre, à charge à chacun de faire appel aux opérateurs pour en bénéficier.

La mairie et l'école sont raccordées au réseau et d'autres bâtiments sont en cours de travaux.

Afin d'optimiser le système, il y aura une interconnexion entre les divers services (mairie, école, ALSH, espace municipal A. Teyssandier). Des passages de gaines et des modifications techniques sont en cours de réalisation, sous la maîtrise du directeur technique, et des agents municipaux.

André LAFFAIRE

Adjoint chargé des infrastructures voirie réseaux



> LE POINT SUR LES ASSOCIATIONS

La commission 2, vice présidée par Michel FALZON, est entre autre chargée de la relation entre la municipalité et les associations de Cosnac. L'aide au déroulement des manifestations, le prêt du matériel et des salles, le calcul des subventions allouées, la collecte des demandes, la transmission aux services techniques et au secrétariat général, l'information descendante, l'entretien des locaux associatifs et leur devenir sont autant de points abordés par cette commission et proposés au Maire, voire au conseil municipal.

En ce début 2022 notre commune compte 22 associations officiellement déclarées réparties selon leur activité sportive (8) ou culturelle (14). 19 de ces 22 associations sont subventionnées.

Ces associations constituent le point de rencontre et d'échanges entre citoyens. En cette période de transmission virale nous craignons la chute du nombre d'adhérents, voire la disparition de certaines associations. Nos craintes étaient infondées puisqu'aucune d'entre elles ne fut dissoute et certaines ont plus d'adhérents qu'avant la période COVID.

L'accalmie relative, entre septembre et fin décembre, a autorisé le déroulement de 14 as-

semblées générales. Il faut cependant déplorer l'annulation des 3 lotos.

Les sports de plein air permettent l'organisation d'animations à venir comme le championnat départemental de VTT et la course à pied (10 km).

La réunion des présidents d'associations s'est tenue le 6 novembre en présence des élus de la commission 2, du Maire Gérard Soler et d'une forte participation des représentants associatifs (18 associations sur 22).

Le principal sujet développé concernait les subventions des associations. Dorénavant l'attribution des subventions répondra à une demande justifiée et détaillée, associée à un document qui sera élaboré en 2022 par la commission 2. Le calcul de la subvention a été revu en conservant les critères positifs liés au nombre d'adhérents, mais en complétant le calcul par des critères négatifs comme l'absence de représentants à la réunion des présidents ou l'absence de publication dans le petit Cosnacois. Il sera aussi tenu compte de l'épargne disproportionnée au regard du budget nécessaire au fonctionnement de l'association. Ce mode de calcul n'entrera en vigueur qu'en 2023. Notons qu'en 2020 et

2021 la commune de Cosnac a soutenu ses associations en conservant le même niveau de subventions qu'en 2019. Il en sera de même en 2022.

Les principales prévisions budgétaires proposées pour 2022 concernent:

- Le club de foot avec le remplacement des vestiaires et fenêtres par du double vitrage. Nous remercions les adhérents qui aident les services techniques dans la rénovation des locaux du stade d'honneur.
- Le club de tennis, dont il est nécessaire de revoir l'éclairage du court intérieur. Nous avons déposé un dossier pour la rénovation d'un court extérieur. Nous sommes dans l'attente d'une réponse favorable à la demande de subvention ce qui permettrait de commencer les travaux.

Les membres de la commission 2 souhaitent à tous les adhérents et aux dirigeants d'associations une bonne et heureuse année 2022... sans virus!

Michel FALZON

Adjoint en charge des associations

> INAUGURATION DU VÉHICULE PUBLICITAIRE DE LA COMMUNE

Gérard Soler, entouré d'une partie de son Conseil municipal, a convié les 22 annonceurs ayant participé au financement de l'achat d'un véhicule électrique. Ce véhicule a déjà été mis à la disposition des agents du service technique depuis quelques mois, mais en raison de la pandémie, l'inauguration n'avait pas pu avoir lieu.

Un contrat de location a été fait, sur une durée de 4 ans et les mensualités sont réglées par les investisseurs.

Monsieur le maire a vivement remercié ces annonceurs qui ont permis de se doter d'un tel véhicule propre.

Bon investissement pour la planète !

Liste des annonceurs :

Tracto-Automobiles, Gan Assurances, Les Lunettes d'Hélène, DSR Chaufclim, Ylang esthétique, Jouffre Victorien, Violaine, Miroiterie Penchaud, Le verre dans la pomme, Super U, SOBEL, RP-Services, Bosredon Menuiserie, Nature Evasion, Garage Renault Bouny, Beyssen Immo, Taxi Lavent, DIM'S garage, JP DECO, Auberge de Cosnac, Forces-Raix, Laveaux Couverture.



> COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

C'est une cérémonie solennelle et émouvante qui a eu lieu à Cosnac ce 11 novembre pour commémorer le 103^e anniversaire de l'armistice de la grande guerre 14/18.

Gérard Soler, Maire de Cosnac, accompagné de Sandrine Maurin, 1^{re} Vice-présidente du Conseil Départemental, des élus municipaux, des portes drapeaux, de nombreux Cosnacais et de leurs enfants, et d'une section de la

5^e compagnie du 126^e RI de Brive (compagnie jumelée à Cosnac) se sont recueillis devant le monument aux morts.

À l'issue de cette cérémonie, la municipalité a invité tout le monde à la salle polyvalente pour le verre de l'amitié préparé par les services municipaux et la boulangerie MARCO-LINE de Cosnac.



> COMPÉTENCES DES RÉGIONS ET DÉPARTEMENTS

En 2020 ont eu lieu les élections municipales avec désignation des délégués communautaires, en 2021, les élections départementales et régionales mais savez-vous réellement ce que fait chacune de nos collectivités ?

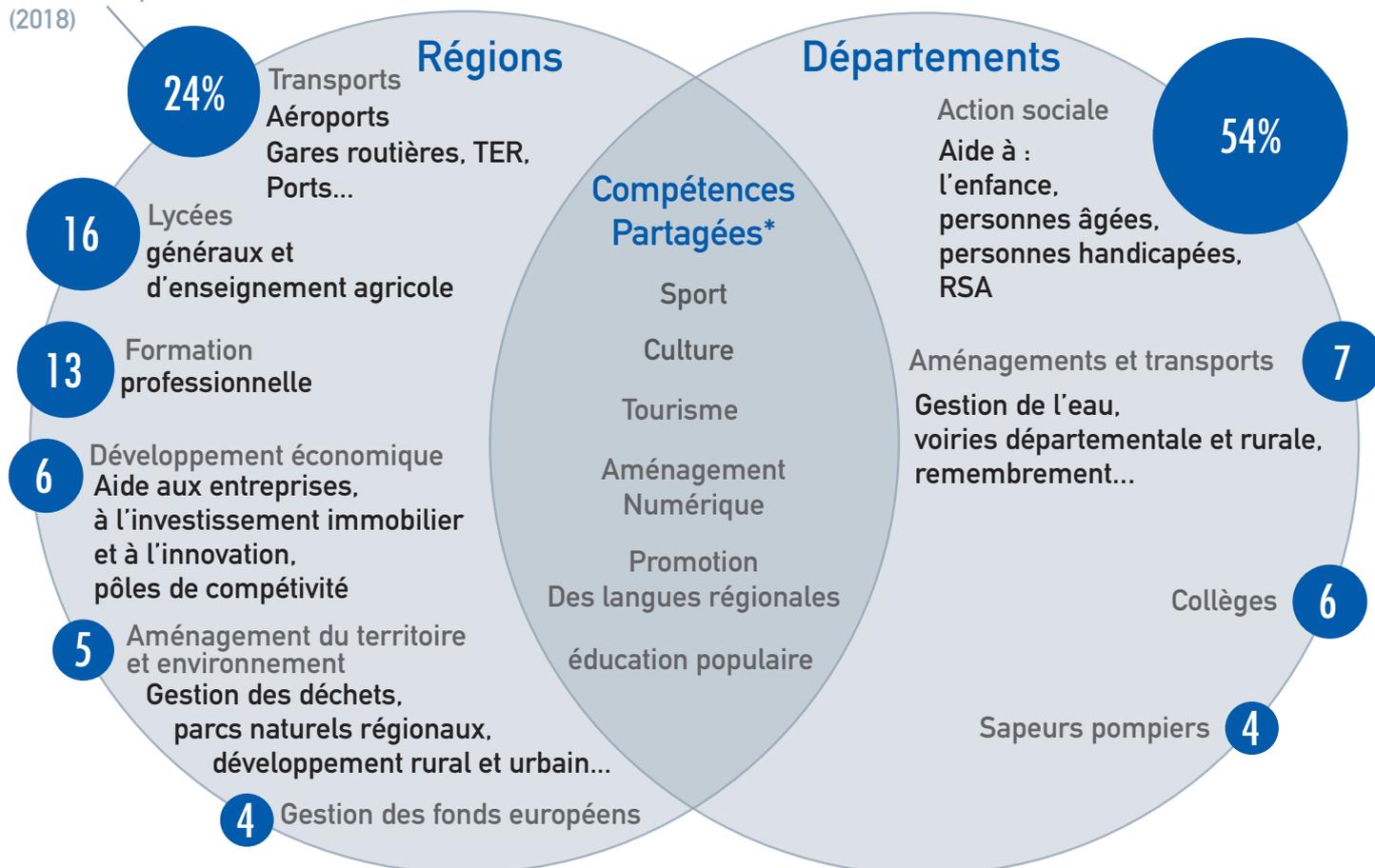
Pour Cosnac les conseillers communautaires sont : Gérard SOLER, 1^{er} vice-président ; Corinne FERLAND, conseillère ; Philippe MARTIN, conseiller supplémentaire.

Vos conseillers départementaux sont : Gérard SOLER et Sandrine MORIN, 1^{re} vice-présidente.

Votre canton : BRIVE3 (Brive Est, Cosnac et La Chapelle aux Brocs).

Afin de vous éclairer sur les différentes fonctions de chacun, vous trouverez ci-dessous une synthèse des différentes compétences. Plus de renseignements sur le site de la Mairie : Cosnac.fr

Part des dépenses en % (2018)



> JOURNÉE CITOYENNE



Le 7 novembre, un petit nombre de cosnacois a répondu présent à l'invitation faite par le Conseil municipal et le centre Adrien-Teysandier, pour la troisième édition : Ensemble nettoisons la commune.

Un circuit avait été mis en place par Philippe Martin, conseiller municipal. Les volontaires se sont rendus par groupe de trois ou quatre personnes, sur la route des Étangs, Bessac, route de Bleyzat, la Croix de Marlophe, Le Saule, Les

Fournarias, bourg de Cosnac, City Stade et la route départementale du Bourg à Place.

Au total une quinzaine de kilomètres de bordures de route a été ainsi arpentée par les bénévoles. Deux camions-bennes ont été remplis : trop de déchets ou d'objets hétéroclites sont « abandonnés » dans la nature... une prise de conscience est nécessaire.

Le maire a remercié tous les participants à cette matinée et a invité les habitants et les membres des associations à s'investir pour le prochain ramassage qui aura lieu en 2022.

Cette troisième édition s'est terminée dans une très bonne ambiance devant quelques friandises et le verre de l'amitié.

N'oublions pas :

CHACUN EST RESPONSABLE DE LA PLANÈTE ET DOIT LA PROTÉGER

> CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Malgré les restrictions liées au contexte sanitaire, Gérard SOLER, Président du CCAS, accompagné de ses membres, ont accueilli et retrouvé avec un réel plaisir les aînés de la commune le samedi 4 décembre pour le traditionnel repas de fin d'année, servi par les Garennes du Gour et animé par Marjolaine.

Parmi les 140 convives présents, la doyenne, Arlette ARLEBOIS 86 ans et le doyen Bernard BOUTOT, 85 ans nous ont fait l'honneur de leur présence.

Monsieur le Président a remercié les personnes présentes, les membres du CCAS ainsi qu'Émilie ALBOUY, Secrétaire Générale, Estelle LEBRU, secrétaire, Céline DELBOS,



responsable de l'Espace de Vie Sociale et a salué la présence de François Picard des services techniques municipaux et de Sandrine MAURIN, Présidente de l'instance cantonale

de Coordination, Vice-Présidente du conseil départemental.

Colette COSTE

Adjointe à la communication

> RECENSEMENT DE LA POPULATION



L'enquête de recensement de la population est prévue sur la commune de COSNAC du 20 janvier au 19 février 2022. En raison du contexte sanitaire actuel, la réponse par internet reste la meilleure solution pour réduire les contacts. La réponse par questionnaire papier reste néanmoins possible. Chaque agent recenseur aura en sa possession une carte officielle délivrée par l'INSEE et signée par Monsieur le Maire.

> CENTRE DE LOISIRS**ACCUEIL DE LOISIRS**

L'organisation de notre centre de loisirs a été encore une fois chamboulée durant cette année 2021 ...

Le personnel a su rebondir et proposer aux enfants de nombreuses activités de qualités.

Des sorties, des séjours et des activités ciblées selon les différents thèmes qui plaisent beaucoup aux enfants.

Nous avons fini en beauté, avec la création des décors de Noël qui ont permis de valoriser notre belle commune.

Une nouvelle année pour notre équipe de professionnels de l'animation qui ne baisse pas les bras. Au contraire, de belles activités se profilent à l'horizon pour tous nos jeunes.

Pour les mercredis à venir, des activités sur le thème « tisser des liens avec les mots et des fils » sont programmées. Ces activités, basées sur l'entraide et la communication, permettront de valoriser les connaissances et les savoir-faire des enfants.

Les vacances de Février pour nos 3/5 ans avec pour thème « des couleurs et des mondes imaginaires » et pour les + de 6 ans « BD/Manga suivi de Théâtre et marionnettes/ombres chinoises » sont en préparation.

Les vacances d'avril et d'été sont également en préparation et vous feront découvrir de nouvelles aventures, dans l'attente de vous accueillir de nouveau dans nos locaux, toute l'équipe vous souhaite une belle année 2022.

Pour tous renseignements, contacter :

L'espace Adrien Teyssandier au 05 55 92 82 97
Mail : centreteyssandier@commune-cosnac.fr
Accueil de Loisirs au 05 55 92 81 73

> CENTRE DE LOISIRS (SUITE)**LES JEUNES DU SECTEUR ADOS**

Les jeunes du secteur ados, du pôle enfance de l'Espace Municipal Adrien Teyssandier se regroupent deux mercredis par mois dans leur local pour échanger, partager et organiser leurs différentes manifestations. Celles-ci, leur permettent de récolter de l'argent pour financer leur séjour d'été.

Ils ont mis en place une après-midi festive autour d'halloween pour permettre aux enfants de la commune et autres petits venus déguisés de se divertir avec un défilé dans le bourg de la commune. Ils ont participé à l'élection du plus effrayant des déguisements, à la casse de la piñata, et à la dégustation de pâtisseries. Pour les plus grands, une journée vide ta chambre a permis de recycler les jouets, les vêtements et matériels de puériculture avec des temps d'échanges et de convivialités entre les exposants et les acheteurs.

Pour l'année 2022, ils ont commencé à travailler sur l'après midi Carnaval et une journée Vide dressing.

Pour les féliciter de leur bonne participation et de leur motivation, nous avons organisé

une après-midi à la patinoire avec leur animatrice, tel un spectacle « d'Holiday on ice ».



> ESPACE MUNICIPAL ADRIEN TEYSSANDIER

SPECTACLE DE NOËL

Samedi 27 Novembre 2021, la municipalité de Cosnac et l'Espace de Vie Sociale organisaient un spectacle de Noël intitulé «Casse-Noisette et la princesse de Noël».

Un spectacle écrit par Ambre KUROPATWA, cosnacoise d'adoption, qui s'est emparée de l'univers de Tchaïkovski, Hoffmann, Dumas, Grimm et Perrault. Une représentation où se sont mêlés l'humour, la danse, le chant et la magie bien sûr.

Cette représentation est le point de départ d'une nouvelle aventure entre la compagnie «Ankreation» et la commune de Cosnac.

Ce partenariat, créateur de projets culturels répond à une réelle demande des cosnacois.

A l'issue du spectacle, l'enthousiasme et la standing ovation du public venu nombreux, démontrent que la commune ne s'est pas trompée en acceptant de devenir résidence de création de la compagnie.

Pour tous renseignements sur les activités de l'Espace de Vie Sociale, veuillez contacter le secrétariat par mail à centreteyssandier@commune-cosnac.fr ou au 05.55.92.82.97



LES DÉCORATIONS DE NOËL

Les cosnacois ont réveillé l'esprit de Noël sur la commune.

C'est dans un bel élan de solidarité que les cosnacois ont répondu favorablement à la proposition de la commune : décorer, tous ensemble le bourg.



Cette action collective, portée par les élus, les services municipaux, l'école primaire, la maison de retraite et les habitants a rassemblé petits et grands autour d'une même envie : réveiller l'esprit de Noël.

Ainsi, tous ont œuvré pour que le groupe scolaire et le Pouget (les 2 premiers lieux retenus pour cette année.) soient plongés dans la magie de Noël.

Découpe du bois, peinture, vernissage ont donné vie à des rennes, des pères Noël, des bonhommes de neige....., créations principalement réalisées avec des matériaux naturels.

Un grand merci à tous ceux qui ont participé à ce beau projet. Grâce à eux la magie de Noël s'est emparée de Cosnac.

Paroles de bénévoles- Décors de Noël

« Cosnacois depuis 4 ans, nous avons toujours pris plaisir à participer à la vie communale et associative là où nous vivions. C'est pour cela que j'ai répondu favorablement à la demande de Céline pour aider à fabriquer les décors de Noël. À deux, nous sommes toujours plus forts pour confronter nos idées



et c'est comme ça que tous les mardis matins depuis début septembre, Jean François a fait partie de l'aventure avec moi. Nous avons travaillé le bois et réalisé des sapins, des rondins, des rennes... Mais il ne faudrait pas oublier la pause-café de 10 H avec les petits gâteaux apportés par Céline pour nous réconforter car certains matins, il ne faisait vraiment pas chaud ...

C'est toujours un grand plaisir et une joie de préparer Noël pour les grands et les petits ... »

Marc

> ESPACE MUNICIPAL ADRIEN TEYSSANDIER (SUITE)



« Au départ, j'ai pris ce projet comme un petit challenge, un défi, savoir si j'étais capable de réaliser ces choses-là. Je me suis donc lancé dans cette aventure et donné vie à des rennes, des bonhommes de neige, des sapins... »

Une belle satisfaction ! »

Jean-François

« Dans notre famille nous sommes tous très attirés par les activités manuelles, plus ça déborde de couleurs et plus cela nous plaît. Quand L'équipe de l'Espace de Vie Sociale nous a fait part du projet autour de Noël pour la commune de Cosnac et en particulier le thème de la reine des neiges pour l'école, mes enfants ont voulu participer à l'aventure . »

Et nous voici, de longues heures, à colorier le monde d'Elsa, d'Anna et d'Olaf.

Merci pour ces bons moments. Et à l'année prochaine »

Flora



UN SAVOIR-FAIRE AU SERVICE DES PRÉMATURÉS DE L'HÔPITAL DE BRIVE

Depuis la rentrée, les tricoteuses et couturières de l'Espace de vie sociale ont œuvré pour confectionner de la layette pour les prématurés de l'hôpital de Brive.

Suite à la rencontre de Karine MARTIN, 1^{re} adjointe et Céline DELBOS, responsable de l'Espace de Vie Sociale, avec Méлина AUDEVARD, cadre de santé en pédiatrie/néonatalogie, les besoins ont été recensés.

Quelques mois plus tard, une cinquantaine de pièces ont été remises en présence de Gérard SOLER, maire de la commune, Karine MARTIN, Michel DA CUNHA, directeur adjoint de l'hôpital de Brive, les responsables du service néonatalogie, l'animatrice bénévole de l'atelier couture ainsi que la responsable de l'Espace de Vie Sociale.

Brassières, bonnets, chaussons, gigoteuses et doudous ont été réceptionnés avec beau-



coup de gratitude. Une belle action solidaire pour amener de la douceur dans cette arrivée précoce dans la vie.

Paroles de bénévole- Projet solidaire – layette
« Je me suis lancée dans ce projet parce que j'ai voulu mettre mon savoir-faire au profit des prématurés de l'hôpital de Brive.

J'ai animé l'atelier avec les personnes intéressées et notre motivation a permis de réaliser une cinquantaine de pièces.

Lors de la remise des créations, j'ai été très touchée par l'accueil du personnel de santé. »

Martine

TROC AUX PLANTES

Échanges, convivialité, transmission au 7^e troc aux plantes.

Ginette VALEILLE, conseillère passionnée et Céline DELBOS, responsable de l'Espace de Vie Sociale ont organisé un troc aux plantes.

Une belle réussite ensoleillée pour cette 7^e édition.

Parallèlement aux échanges de plantes, graines, fleurs, se tenaient au jardin partagé, une animation autour de la permaculture encadrée par Pauline SUTTER, intervenante spécialisée, ainsi qu'une exposition de la Bibliothèque Départementale de Prêt intitulée : le jardin écologique ».

Un moment convivial, où les visiteurs, venus nombreux ont pu déguster des gâteaux mai-

son ainsi que le jus de pommes pressé sur place par Serge ARNAUD, conseiller municipal. La prochaine édition aura lieu au printemps 2022 (si les conditions sanitaires le permettent).

Pour tous renseignements, contacter le secrétariat de l'Espace municipal A. TEYSSANDIER au 05.55.92.82.97 ou centreteyssandier@commune-cosnac.fr

> ESPACE MUNICIPAL ADRIEN TEYSSANDIER (SUITE)

UN POINT SUR LES PERMANENCES DU CONCILIEATEUR SUR L'ESPACE MUNICIPAL DE VIE SOCIALE

Infos pratiques :

Le délai de traitement des dossiers est compris entre quelques jours et 2 mois maximum.

2600 conciliateurs sont présents en France

Le champ d'intervention du conciliateur exclu le pénal, les affaires familiales et les relations avec l'administration.

La conciliation est la porte d'entrée obligatoire depuis le 1^{er} novembre 2021 pour tous les conflits de voisinage et les litiges inférieurs à 5000 euros.

Monsieur MATHIVAUD, conciliateur sur COSNAC, vous reçoit uniquement sur rendez-vous en contactant le secrétariat de l'Espace municipal A. TEYSSANDIER au 05 55 92 82 97 ou centreteyssandier@commune-cosnac.fr

NATURE DES AFFAIRES TRAITÉES	29
Voisinage	13
Consommation acteurs locaux	6
Consommations acteurs nationaux	7
Construction Immobilier	3

Réception au centre Teyssandier	21
Dont délégation du Tribunal	1
Contacts téléphoniques	11

Total	32
Personnes hors Cosnac	2
Litiges habitants Cosnac	30

Dans le scope du conciliateur	29
Hors scope du conciliateur	3

Voisinage

Constat accord (dont délégation Tribunal)	8
Constat échec	1
Carence	1
Attente infos complémentaires	3

Consommation acteurs locaux

Constat accord	5
Constat échec	1
Carence	0

Consommation acteurs nationaux

Affaires réglées	5
Demande déboutée	2

Construction Immobilier

Constat accord (dont délégation Tribunal)	2
Constat échec	0
Carence	0
Attente infos complémentaires	1

> CLUB DE DANSE DE COSNAC

Le Club de Danse de Cosnac est toujours ravi de prendre part à la vie Culturelle de Cosnac, Brive et environs.

Depuis 2019, suite à la restauration du Kiosque de Brive, nos danseurs assurent chaque année cinq dates d'animation «Danse» sur ce lieu réservé à la culture et situé au centre du parc de la Guierle.

Ce samedi 20 Novembre 2021, c'est avec un beau soleil que nos danseurs de Cosnac se sont retrouvés sur ce lieu rempli d'histoire, pour danser pendant 1h. C'était notre deuxième participation d'animation pour cette nouvelle saison.

Le Dimanche 23 Janvier 2022, le Club de Danse de Cosnac ouvrira les portes de la Salle Polyva-

lente à tous les amateurs de danses pour un Stage de danse «Quickstep» ouvert à tous et sur deux niveaux.

Le Quickstep est une danse de couple de type standard. C'est une danse à la fois fluide et assez rapide, mais surtout, une danse Festive, Pétillante et qui reflète la joie de vivre.

Stage N°1 : Niveau débutants, pour découvrir cette danse, sa technique, ses premiers pas et ses premières figures.

Stage N°2 : Niveau Intermédiaire /Avancé, qui proposera aux danseurs débutants, une progression dans cette danse, suivi du développement de figures de niveau supérieur, sur des rythmes adaptés pour les plus avancés.

Stages ouverts à tous et animés par Éric Marty, Professeur de Danse de notre association. Boissons et collation seront offertes à la pause

Horaires :

14h30- 16h : Niveau Débutants
16h 30- 18h : Niveau Avancés

Tarif :

Un Stage : 12€ - les deux Stages : 20€

INSCRIPTIONS et RENSEIGNEMENTS :

Jeanine SARGNAC : 06 10 83 72 75

Mail : jeanine.sargnac@orange.fr

www.facebook.clubdedansedecosnac.fr

www.club-danse-cosnac.fr



Nos danseurs au Kiosque de Brive

> LA ROSE DES VENTS

Après une longue période de fermeture, le club des aînés «La Rose des Vents» à réouvert ses portes en septembre. Nous reprenons nos habitudes en gardant la distance nécessaire entre chaque table. Pour intégrer le club, le Pass Sanitaire est obligatoire, le QR Code est vérifié, gel et masques sont mis à disposition des adhérents. Depuis la reprise nous avons organisé une sortie le jeudi 25 novembre au cabaret l'Ange Bleu.

Venez nous rejoindre pour passer une agréable journée le jeudi de 13h30 à 17h ou vous pourrez jouer au tarot, belote, rummy, scrabble... Vers 15h, nous servons une boisson et vers 16h30 un goûter avec café, chocolat, thé ou tisane. Nous vous attendons nombreux.

Pour tout contact : Mme JOUANNET
06 84 24 55 74 ou 06 84 08 76 93



> COMITÉ DES FÊTES

La soirée «Moules Frites» du 20 novembre a été un réel succès, 120 personnes sont venues partager cette soirée. Malheureusement, au vu des conditions sanitaires, nous avons dû, encore une fois, annuler la soirée Huîtres qui devait avoir lieu le 17 décembre.

Nous continuons à travailler pour vous offrir de bons moments. La programmation des festivités 2022 est déjà bien avancée et avec des nouveautés.

Nous comptons sur votre soutien et avons hâte de vous retrouver.



> COSNAC FOOTBALL CLUB

À l'aube de notre 40^e anniversaire et dans un contexte sanitaire difficile, le COSNAC FC compte aujourd'hui 221 licenciés. L'école de foot continue sa progression. Deux équipes évoluent au niveau régional : une équipe U17 et une équipe féminine U14F-U17F en entente avec Jugeals/Noailles.

À la demande de nos anciens, une équipe vétérans vient de se créer et se réunit le jeudi soir.

Le club ne pouvant pas assurer son loto dans des conditions optimales, une tombola a été mise en place, des billets de 2 euros ont été

vendus. La mairie et les associations de la commune ont été partenaires de cette manifestation et comme chaque année le club reversera une somme au Téléthon. Le tirage aura lieu le samedi 12 février 2022.

C'est grâce à l'implication et aux convictions des dirigeants que ces projets ont pu se réaliser et il y en aura, je l'espère, bien d'autres encore à venir.

Au vu de ces deux dernières années difficiles, nous avons tenu à remercier nos anciens licenciés en leur offrant cette année 180 survêtements.

Nous souhaitons remercier Monsieur le maire, les services techniques entretenant nos infrastructures, nos sponsors qui nous font confiance mais aussi tous les joueurs, les dirigeants, les membres du comité directeur et éducateurs qui par leurs engagements font du COSNAC FC le 5^{ème} club autonome de la Corrèze.

Le club vous souhaite une excellente année 2022.

Pascal Mirabeau
Président du COSNAC FC

> VÉLO CLUB DE COSNAC



Malgré des restrictions légitimes pour cause de crise sanitaire, 2021 fût une année animée.

Toutes les sorties club du samedi ont pu être maintenues.

Le VCCosnac s'est doté de nouvelles tenues.

Le VCCosnac, c'est 35 adhérents dont 12 nouveaux sur 1 an, avec de vraies valeurs Amicales, Sociales et Sportives.

Nombreux représentants du VCCosnac ont participé aux compétitions UFOLEP départe-



mentales et régionales. Trois d'entre eux ont disputé les championnats de France arborant le maillot de la Corrèze.

Le VCCosnac a organisé sur le village de Sail-lac une course sur circuit avec une participation très forte, plus de 100 coureurs venus de la Corrèze et de tous les départements limi-trophes.

Le VCCosnac a participé à la sortie cycliste organisée par l'UCB « La Chris Espoir » au profit de la lutte contre le cancer, ainsi qu'à la sortie organisée par le club de Malemort pour le Téléthon

Le Bureau du Vélo Club Cosnac remercie la Mairie de COSNAC et tous ses sponsors pour leurs soutiens

Patrick CLUZAN

> LES JARDINS FLEURIS

Le renouveau des jardins fleuris de COSNAC est en marche. L'assemblée générale de novembre a été un vrai succès avec 25 adhérents présents. Les finances sont saines et le nombre d'adhérents est en progression significative.

L'avenir enregistre de belles promesses. Nous partirons à GRASSE pour la fête de la rose pendant 5 jours, début mai, avec une trentaine de voyageurs. Nos activités habituelles ont repris. Nous en sommes au troisième atelier « art floral » de la saison avec toujours le même succès. Il reste quelques places disponibles à la fréquence d'un atelier mensuel le mardi en soirée. Renseignements et inscription au 06 10 57 93 70.

Christian GRAMOND

Secrétaire



> ASSOCIATION CYCLISTE DE COSNAC

Une année sportive et conviviale pour l'AC Cosnac

En cette année 2021, malgré la situation sanitaire plutôt instable, la cinquantaine de licenciés de l'Association Cycliste de Cosnac a pu profiter de ce club animé et convivial.

Les entraînements de l'école de vélo, proposés par des encadrants professionnels et bénévoles, se sont déroulés tous les mercredis et samedis. Les dimanches, une dizaine d'adultes se retrouvaient pour des balades à travers les sentiers Cosnacais et leurs alentours.

Les compétitions n'ont pas cessé tout au long de la saison, d'abord en VTT, puis sur route, et, depuis le début de l'automne, en cyclo-cross. Les coureurs ont obtenu de brillants résultats : Nathan Rousselle se hisse à la 25^e place sur 200 partants lors de la dernière Coupe de France de VTT à Marseille, le trialiste et descendeur Rafaël Verlhac se classe 10^{ème} dans sa catégorie à la Coupe de France d'enduro de Chamonix ainsi que 6^e à la dernière coupe de France de trial, et les frères Raphaël et Antoine Clément brillent depuis plusieurs semaines sur les différentes épreuves locales de cyclo-cross. Certains licenciés du club ont



même été sélectionnés cet été dans la délégation régionale de la Nouvelle-Aquitaine pour participer au Trophée de France des Jeunes Vététistes, organisé à l'Alpe d'Huez. L'AC Cosnac était alors l'un des deux clubs les plus représentés de la sélection. Les filles sont aussi de la partie, comme le prouvent les très belles performances d'Agathe Vauchamp, présente à l'Alpe d'Huez, et de Keyliane Bosche, qui réalise plusieurs podiums depuis le début des cyclo-cross. En compétition comme à l'entraînement, tous les licenciés, passionnés et investis, portent haut les couleurs de leur club.

Le 04 décembre dernier, l'AC Cosnac a aussi répondu présent pour soutenir l'action du «Vélothon», opération organisée dans le cadre du Téléthon. Plus de vingt membres

ont pris part à cette sortie sur le circuit de Malmort et ont roulé, au total, avec la participation d'autres clubs, plus de 5000 km. Malgré les conditions climatiques difficiles, ce bel effort collectif a permis la récolte de 1100 euros reversés à l'AFM-Téléthon !

Le regard tourné vers 2022, le nouveau bureau sait qu'il peut s'appuyer sur une équipe dévouée ainsi que sur les parents des jeunes coureurs pour assurer la continuité du club et la mise en place de nouveaux projets. Deux dates importantes à retenir : le 27 février prochain, organisation d'une épreuve départementale de VTT, consacrée aux jeunes, sur le city stade de la commune, puis, le 1er mai 2022, où aura lieu la randonnée cycliste et pédestre « La Cosnacoise ».

> CLUB DE PÉTANQUE

L'assemblée générale du club de pétanque UFOLEP s'est tenue en la présence de Michel Falzon adjoint chargé des associations, M. le maire étant excusé, retenu par un autre événement. Est ce à cause de la covid 19 obligeant au port du masque il faut constater qu'en 2021 l'assemblée était restreinte.

Le président Bernard Périer déplore le peu d'activité pétanque compte tenu de la pandémie, peu de concours et des entraînements adaptés aux décisions sanitaires. Heureusement le championnat de France 2021 a pu se tenir les 18 et 19 septembre à St Étienne.

La secrétaire Corinne Parvaud a présenté le rapport d'activités de cette saison atypique spéciale covid réduisant les effectifs à 43 licenciés dont 3 féminines et 2 jeunes. Nous avons organisé un seul concours et pas d'animation.

Côté résultats sportifs 6 équipes se sont qualifiées pour le national à St Étienne : une doublette mixte : Pierrette Naboulet et Thierry Fouilloux, une triplète vétéran : Jean Pierre

Cessat, Serge Hignard et Bernard Périer, une triplète double appartenance : Pascal Pomarat, Stéphane Benoni et Roberto Bourget et trois triplettes SU : Laurent Audy, Sébastien Laveaux et Cyril Soustre ; Laurent Cayre, Lionel Blin et David Pomarat et enfin Jean Baptiste Parvaud, Lionel Gadaud et Patrick Roche, elles sont toutes à féliciter vu leurs bons résultats et en particulier les 2 dernières équipes citées qui ont échoué de justesse en 1/4 de finale.

Le trésorier Pierre Freyssinge a présenté un bilan financier négatif, mais attendu, car pas de concours pas de recette et nous avons décidé, avec l'apport de la subvention municipale et du solde positif de la saison passée, d'assurer le déplacement des qualifiés au national, ceci sans risque pour nos finances.

Les deux rapports ont été approuvés à l'unanimité.

Après que M. Falzon ait donné quelques précisions pour le club et remercié les dirigeants pour leur apport dans les activités de la com-

mune, le conseil d'administration a été reconduit à l'exception de Maurice Nirelli qui a souhaité céder sa place à plus jeune. C'est donc Marie Laure Thiers qui le remplace.

Le bureau a subi quelques modifications dans la perspective de remplacer à la prochaine AG des anciens qui souhaitent voir des jeunes leur succéder. Ainsi Laurent Audy devient vice-président et Marie Laure Thiers trésorière adjointe.

Contact Bernard Périer : 06 79 20 67 68



> TENNIS CLUB DE COSNAC

Avec une soixantaine de participants, 15 clubs représentés et 58 matchs sur 3 semaines, le tournoi d'automne du Tennis Club de Cosnac s'est tenu du 8 au 27 novembre 2021.

La finale dame se conclut avec la victoire de Julie Pignot (Malemort) contre Élisabeth Labare (CAB)

En revanche, chez les hommes, le CAB était de chaque côté du filet : Alexandre Chataur s'est incliné contre Benoît Lacroix.

Le club de cosnac a été représenté par 8 joueurs dont Lucas Bouilhac qui est arrivé en demi finale.

Michel Falzon nous a fait l'honneur de sa présence pour les finales et la remise des prix et nous l'en remercions.



Lucas Passion (cosnacois et fleuriste à son compte chez Fleurs de Passion) et Pierre Perrinet (producteur du vin Pierro à Brancelles) nous ont aidés pour la dotation des récompenses. Merci pour tout.



> CLUB DES MOTARDS

Notre association s'est réunie en assemblée générale le vendredi 26 novembre dernier.

Après ces deux années passées et difficiles à cause des restrictions sanitaires, l'activité de notre association s'en est ressentie. Nous espérons tous un nouvel élan pour 2022. En projet, une sortie dans les Alpes pendant une semaine est à l'étude et toujours des sorties le week-end mais aussi en semaine.

Le Président Alain Roux est reconduit dans ses fonctions et un nouveau trésorier est élu : Alain Soulier

Notre site internet

www.motards-randonneurs-correziens.fr



VOUS ÊTES COMMERÇANT OU ARTISAN RÉSIDANT À COSNAC

Vous exercez votre activité sur Cosnac ou sur les territoires de la CABB :

Communiquez vos coordonnées au secrétariat de la mairie ou à Colette Coste, adjointe au Maire, chargée de la communication, elles paraîtront dans notre prochain bulletin.

CIRGUE DAVID - COUTELIER ARTISANAL

Tél : 06 43 67 86 90 - Mail : lescouteauxdedavid@gmail.com

Instagram : [cirgue_david](https://www.instagram.com/cirgue_david)

Site : lescouteauxdedavid.monsite-orange.fr

DETECTION CONCEPT - DÉTECTION DE RÉSEAUX ENTERRÉS

INSPECTION DE CANALISATION • DÉTECTION DE MÉTAUX

LOCALISATION DE BLOCAGE SUR UN RACCORDEMENT FIBRE...

360, Route des Ormes, Ayras - 19360 - COSNAC

Tel : 06 49 47 07 41 - Mail : detection.concept@gmail.com

FB : www.facebook.com/philippe.longour

> JECLAT**Enfin la reprise de nos activités sportives au JECLAT!!!!**

Le Coronavirus a impacté l'effectif de nos licenciés à la baisse de 20%. La crise sanitaire a également contribué à l'annulation de notre Loto annuel.

La municipalité de Cosnac que nous remercions a maintenu sa subvention à l'identique en 2020 et 2021. Nous sommes reconnaissants au conseil départemental pour la subvention allouée. Ces deux institutions ont parfaitement compris le rôle social des associations en les encourageant à rester actives. Elles nous ont permis d'envisager sereinement la saison 2021-2022 malgré la baisse d'effectif.

Dès la rentrée de septembre nous avons eu le plaisir de retrouver nos adhérents fidèles.

Parmi toutes les autres activités du club

Le cours de Pilate a été confié à Nathalie Tournelle également détentrice d'un CQP et formée au pilate. C'est grâce à elle que nous avons pu sauver cette activité.



Le cours du mercredi destiné aux judokas compétiteurs est cette année bien étoffé. Les cours babys judo et tranche d'âge supérieure constituant une pépinière du cours «compétiteurs» le sont moins. Les nouveaux adhérents seront les bienvenus.

La section Taekwondo quant à elle est définitivement supprimée.

Une séance de cardio-training est proposée le lundi de 19h45 à 20h45. Elle est animée par Cathy LUC détentrice du certificat de qualification professionnelle (CQP). La dé-

pense énergétique est garantie par alternance entre renforcement musculaire et cardio. Ce cours est adapté aux adultes souhaitant «mouiller le maillot». Les hommes sont les bienvenus.

Pour 2022, le bureau du JECLAT vous adresse ses meilleurs vœux et une activité sportive adaptée.

Michel FALZON

Président du JECLAT

**> SUEZ REMPLACE SAUR A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2022**

À partir du 1^{er} janvier 2022 et pour une durée de 7 ans, SUEZ devient le nouvel exploitant de l'agglomération du bassin de Brive, pour les services d'eau et d'assainissement, suite à une procédure d'appel d'offre

Ce changement s'accompagnera d'une année de transition pour la facturation de l'eau et de l'assainissement avec :

• **En janvier 2022** : vous recevrez une facture de solde de votre ancien opérateur SAUR pour la totalité de vos consommations 2021, calculées sur la base de l'index de votre compteur relevé en 2021 et proratisé jusqu'au 31 décembre 2021,

• **En mars 2022** : vous recevrez une facture de SUEZ pour l'abonnement du premier semestre.

Puis, à partir de Juillet 2022, la facturation reprendra un cycle normal avec deux factures annuelles de SUEZ pour les abonnés qui n'auront pas choisi la mensualisation :

• **Une facture en Juillet 2022** basée sur une estimation de consommation,

• **Une facture en Janvier 2023** pour le solde des consommations 2022.

Les abonnés mensualisés recevront, quant à eux, une facture unique en janvier 2023.

Pour une meilleure maîtrise de votre budget, vous aurez la possibilité de procéder à la mensualisation de vos paiements, dès la réception de votre 1^{re} facture de SUEZ en mars.

LES MODALITÉS D'ACCUEIL

Dès le 1^{er} janvier 2022, un accueil téléphonique sera mis à votre disposition au 05 67 80 67 68, du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h, hors jours fériés, pour effectuer toutes vos démarches et répondre à toutes vos questions.

Une assistance technique, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sera également assurée au 05.67.80.67.69, afin de répondre aux ur-

gences survenant sur le réseau public, avec un délai d'intervention inférieur à 2 heures.

À partir du 17 janvier, un accueil physique de proximité sera ouvert au public :

• À Brive-la-Gaillarde au n°3 de l'avenue Roger Roncier, dans la zone de Beauregard, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Enfin, pour vous accompagner dans toutes vos démarches, un site internet avec un espace dédié «mon compte en ligne» sera accessible courant mars, sur ordinateur, tablette et smartphone à l'adresse suivante : www.eau-agglodebrive.toutsurmoneau.fr

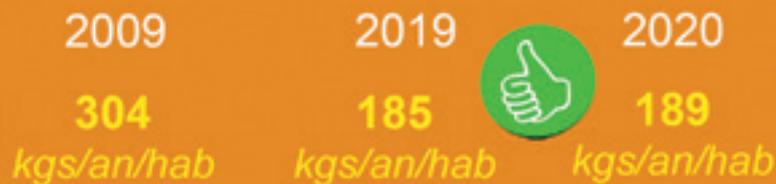
LE DÉPLOIEMENT DE LA TÉLÉRELÈVE

Sur les trois premières années du contrat, SUEZ procédera au déploiement de la télérelève des compteurs d'eau.



INFOS DÉCHETS

Ordures Ménagères



Ensemble, fixons-nous
un objectif pour 2025 :
150 kgs/an/hab

Tri sélectif



STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES !



C'est avec consternation que nous constatons trop régulièrement des incivilités aux pieds des conteneurs, bornes de tri ou devant les déchèteries

Nous faisons appel au civisme de chacun afin que de tels gestes ne soient plus récurrents.

Dorénavant chaque commune sera plus vigilante et ces actes feront l'objet de dépôt de plainte systématique auprès des autorités concernées.

Nous vous rappelons que ces dépôts relèvent d'une infraction aux règlements suivants :

- arrêté municipal fixant les modalités d'enlèvement des ordures ménagères ;
- art. 73 du règlement sanitaire départemental ;
- art R.632-1 et R.635-8 du code pénal ;
- art.R.116-2 du code de la voirie routière.

Les infractions à ces différents règlements peuvent faire l'objet de sanctions et notamment des amendes de la 1ère à la 5ème classe (de 38€ à 1500€).

> CETTE ANNÉE-LÀ... LE 13 JUIN 1696

Sur Cosnac à la Loupe Dominique LESTANI nous rédigeait des articles sur l'histoire de nos villages. Il poursuit ses publications sur d'autres thèmes. Nous le remercions chaleureusement.

LES MÉTAYERS DU BATTUT DE COSNAC VONT À LA FOIRE...

Conservé aux archives de Brive, le livre-journal de François Salviat, médecin (1666/1733), détaille cent-dix ans des comptes de la métairie du Battut à Cosnac. Elle était exploitée par une famille de métayers, les Laumond. Ils s'y succédèrent de père en fils (prénommés tour-à-tour Jean et Pierre), de 1696 à 1788.

Dès les premières pages, François Salviat écrit :

« Le treizième juin 1696, Jean Laumond et Pierre son fils, métayers du Battut, ont vendu une paire de bœufs 143 livres, dont ils ont bu 20 sols*. Reste 142 livres ». Plus loin : « Le quatorzième juin 1696, les susdits métayers ont acheté une autre paire de bœufs des métayers de Monsieur Mailhard de Lanteuil, dont ils ont donné 130 livres. Reste 12 livres de profit à partager ... »

Ces courtes notes portent en elles quantité d'informations. Tout d'abord sur le commerce des bœufs, que l'on engraisait en hiver pour les vendre sur les foires de printemps. On « trafiquait » disait-t-on à l'époque. C'est le cas ici : le métayer vend ses bœufs 143 livres et en rachète une autre paire le lendemain, pour seulement 130 livres. Les treize livres de « profit » seront partagées entre le propriétaire et le métayer. Au passage, notons que deux jours consécutifs ont été consacrés à ces transactions, très probablement sur un lieu de foire. Ce qui faisait dire à certains que le nombre de foires était exagéré et incitait les paysans à la fainéantise ... Il faut reconnaître que l'expression « courir les foires », prenait au XVIIIe siècle tout son sens. En mai 1697, les Laumond sont allés à la foire le 15, le 19, le 26, le 28 et le 29. Soit cinq fois en l'espace de deux semaines.

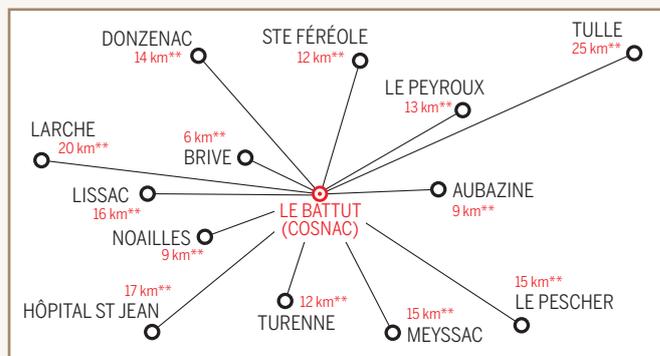
Plus anecdotique, mais non moins intéressante la remarque « ... dont ils ont bu 20 sols ». Vingt sols, c'est l'équivalent d'une livre tout de même. Elle a été dépensée pour boire un (ou plusieurs) coup(s) à l'occasion de la vente et de l'achat. On appelle aussi cette dépense « le vinage », à d'autres occasions « la beuvette ». Bref, à la foire, il y avait à boire et à manger :

« Il a vendu (le métayer) une paire de bœufs 250 livres, sur quoi il a été mangé 12 sols ».

Aux alentours de Cosnac, un véritable réseau de lieux de foire était en place. Le métayer du Battut avait le choix, à condition d'être un bon marcheur. Il les parcourait allègrement de février à juillet pour les bœufs. Des maquignons se chargeaient d'expédier ces bœufs gras vers les marchés de Paris, où ils étaient acheminés (à pied bien entendu) en une quinzaine de jours de marche...

Aux bœufs, il faut ajouter veaux, vaches, cochons, dindes et dindons, moutons, agneaux, chèvres. Mis bout à bout, tout cela, offrait au métayer un sacré éventail d'activités... et de marche à pied.

Le 5 mai 1786 le métayer du Battut va à la foire de Cuzance. Il en ramène une paire de bœufs et parcourt en leur compagnie



Les foires fréquentées par le métayer Battut

une trentaine de kilomètres. À raison de 3,5 à 4 km à l'heure de moyenne, cela donne entre 6 et 7 heures de marche minimum pour le seul retour. Ces mêmes bœufs il les revend le 8 mai, soit trois jours plus tard, à la foire de Sainte Féréole (24 km aller/retour). Sans compter que très souvent le métayer devait faire un détour par Brive pour obtenir du propriétaire une avance de fonds, puis pour lui remettre sa part de la transaction.

« Le premier juin 1739, le métayer du Battut acheta un veau à Tulle pour le prix de 24 livres ». Or, de Cosnac, Tulle, même en empruntant des raccourcis, est, au bas mot, à 25 kilomètres ! Par conséquent cinq à six heures de marche. Pour être à la foire en milieu de matinée, il a fallu partir vers trois heures du matin du Battut.

Sans parler des complications dues aux animaux. Le 19 mars 1745, Laumond ramène 28 moutons de la foire de Meyssac ! Le 22 septembre 1791 le métayer achète à la foire, un troupeau de 34 dindes « elles lui ont coûté 36 sols la pièce, plus 8 sols qu'il a dépensé pour boire ». On peut imaginer un retour sacrément mouvementé...

Décidément, courir les foires n'était pas non plus de tout repos. D'autant que les mauvaises surprises ne manquaient pas. Le 13 décembre 1748 « ... il acheta une truie qu'on lui disait pleine mais qui ne l'était pas ». Le 25 avril 1776, à la foire de Meyssac, Laumond vend des moutons à un boucher de Brive qui lui verse un acompte et promet de payer le reste le jour de la foire de Brive. Laumond en sera pour ses frais ... « le boucher s'étant enfui, après avoir fait banqueroute... ».

Une curieuse anecdote permet de penser que le métayer connaissait lui aussi la combine. Le propriétaire note le 13 novembre 1757 : « Laumond m'est venu dire qu'il m'était restituable de quelque chose qu'il me déclarerait lors du dernier compte que nous ferons, mais que son confesseur avait exigé qu'il vint m'en parler avant de lui donner l'absolution ». Décryptage : Laumond a tenté de gruger le propriétaire. Mais il est allé s'en confesser au curé de Cosnac qui lui a ordonné d'aller sur le champ demander pardon à Monsieur Salviat. Laumond s'exécute, penaud.

Dominique LESTANI

* Une livre valait 20 sols. ** Distance aller.

> PROCHAINES ÉLECTIONS

à partir de février 2022, ne soyez pas surpris de découvrir dans vos boîtes aux lettres, une nouvelle carte électorale. Une nouvelle édition a été programmée au niveau national pour 2022.

Prenez bien connaissance du contenu de cette nouvelle carte, vous y verrez des changements concernant notre commune. Dorénavant il y aura 3 bureaux de vote (au lieu de 2) et le lieu de vote sera désormais le groupe scolaire de Cosnac (au lieu de la salle polyvalente).

LES FUTURES ÉLECTIONS POUR 2022

- Les 10 et 24 avril 2022 pour les présidentielles
- Les 12 et 19 juin 2022 pour les législatives

ATTENTION

Les inscriptions sont possibles dès à présent et jusqu'au 4 mars 2022 pour l'élection présidentielle et jusqu'au 6 mai 2022 pour les élections législatives.

VOUS POUVEZ VOUS INSCRIRE

- En ligne, grâce au téléservice disponible sur Service-Public.fr <<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>> sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;
- En mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n°12669*02 <<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>> de demande d'inscription ;
- Par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n° 12669*02 <<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>> de demande d'inscription.

> COMMUNICATION : NOUVEL HABITANT DE NOTRE COMMUNE

Si vous êtes nouvel arrivant sur notre commune depuis le 1^{er} janvier 2020, merci de bien vouloir vous faire connaître en mairie afin de permettre à la municipalité de vous rencontrer dès que le contexte sanitaire le permettra

> ÉTAT CIVIL

ILS SONT ARRIVÉS



09/08/2021 : **Lénie** de Pauline SALAGNAC et Antoine FERRANDIS
17/10/2021 : **Léna** de Angélique GRENIER et Dimitri MORICEAU
21/10/2021 : **Lisa** de Magalie MAVIER et Sébastien ESTEVE
04/11/2021 : **Timéo** de Laëtitia HENRARD et Jonathan MARQUES
15/11/2021 : **Owen** de Marion PUIDEBOIS et Yoann VERRIER
25/11/2021 : **Louis** de Sandra LAFFAIRE et Alexandre BONNIE

ILS S'AIMENT



04/09/2021 : **Natacha FRIT** et **Grégory LEPORÉ**

ILS NOUS ONT QUITTÉS



04/08/2021 : **Michel LACROIX**
18/08/2021 : **Denis BOUSSEMAERE**
11/09/2021 : **Maria ESTAGER** née COURNARIE
20/09/2021 : **Georges MAURY**
23/09/2021 : **Daniel COURTAUD**
30/09/2021 : **Micheline GOUYON** née SANCHEZ
05/10/2021 : **Jacqueline MARNEUX**
06/10/2021 : **Aurélien VIALANEIX**
18/10/2021 : **Vivianne BONAY** née THOURON
03/11/2021 : **Maurice SEIGNE**
17/11/2021 : **Anna MAZEAU** née ROCHE